

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 29 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

N°2026/DELIB/076

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Objet :
Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur :
Antonio MUGA

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoints. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Jean-Paul LENER, Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD-FOUILLEUL, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, et Françoise VIRLOUVET Conseillers Municipaux.

Procurations : Renée SOVERA ayant donné procuration à Liliane DIAZ, Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Sylvia LANFUMEY, Nathalie ROSE ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Isabelle LATARD, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que ces agents exerceront à titre principal les fonctions d'adjoint d'animation territorial,

Où la proposition de Monsieur le Maire de créer ces postes d'adjoints d'animation territoriaux,

DECIDE à l'unanimité :

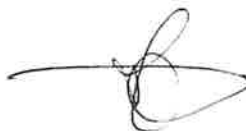
- D'accepter de créer les postes suivants pour un accroissement saisonnier :
 - **2 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet** pour le service enfance jeunesse.
- D'imputer les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Isabelle LATARD,
Secrétaire de séance



Publié le : - 2 OCT. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 2 OCT. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

